

Liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation : l'Autorité rend son avis pour les années 2023-2025

Publié le 07 avril 2023

L'Autorité de la concurrence rend son avis au gouvernement sur la liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation pour les années 2023-2025 (4^{ème} période d'application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et recommande la création de deux offices d'ici 2025.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 AVRIL 2023

Liberté d'installation des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation : l'Autorité rend son avis pour les années 2023-2025

[Lire le communiqué](#)